



COMMUNIQUE DE PRESSE

Abuja, (Nigeria), le 06 décembre 2021

Page 1/2

Direction de la Communication

Les ministres sectoriels de la CEDEAO recommandent la reconnaissance mutuelle des tests PCR et la réouverture des frontières terrestres des Etats membres à compter du 1er janvier 2022.

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en collaboration avec l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS), a organisé ce lundi 6 décembre 2021, une réunion virtuelle des ministres sectoriels dans le cadre de la réouverture prochaine des frontières terrestres de l'espace CEDEAO. Il s'agit d'une des décisions prises lors de la 59eme session de l'Autorité des Chefs d'Etats et de gouvernement de la CEDEAO.

Au-delà de l'impact sur le Produit intérieur Brut (PIB), la pandémie actuelle de la COVID-19 a donné lieu à des perturbations sur la demande, l'offre et les investissements dans les principaux secteurs économiques. En effet, le secteur tertiaire (les services) et le secteur primaire (agriculture) subissent des baisses importantes en raison des restrictions de voyage et de déplacement dues à la fermeture des frontières. Ce qui perturbe les chaînes d'approvisionnement et l'accès aux marchés des petites et moyennes entreprises.

En plus de la fermeture des frontières du fait de la pandémie de la COVID-19, les Etats affectés par la crise sécuritaire ont aussi renforcé les points de contrôle à l'intérieur de leurs territoires et au niveau de leurs frontières avec pour conséquence, sur le plan économique, la baisse cumulée de 6,7% du PIB des pays de la CEDEAO entre 2020 et 2021 (soit l'équivalent à environ 50 milliards de dollars américain).

A l'ouverture de la séance, le Commissaire **Tei KONZI**, chargé du Département Commerce, des douanes et de la Libre Circulation de la Commission de la CEDEAO a, dans son discours, apprécié la forte participation des ministres et experts des pays membres de l'organisation régionale. « **Ce qui témoigne de votre souci pour la mobilité de nos concitoyens et de leurs biens, ainsi que pour la relance de l'économie de la sous-région** » a-t-il dit.

L'avènement de la COVID19 en 2020 en Afrique de l'Ouest a négativement impacté le volume des échanges commerciaux et la mobilité des personnes ; les mesures de riposte contre la pandémie avec la fermeture brusque des frontières ont suspendu la mise en œuvre des instruments d'intégration communautaire sur la libre circulation des personnes et des biens, a souligné le Commissaire Konzi, ajoutant que la **réouverture des frontières pour la relance économique devient dès alors un enjeu fondamental.**

Au cours de leurs travaux, présidés par **Mme Clarisse Mérindol Ouoba**, Ministre déléguée aux Affaires Étrangères chargée de l'intégration Africaine et des Burkinabés de l'Extérieur, les



COMMUNIQUE DE PRESSE

Abuja, (Nigeria), le 06 décembre 2021

Page 2/2

Direction de la Communication

ministres sectoriels ont partagé les défis et les leçons tirés des deux années de fermeture des frontières pour la gestion de la pandémie du COVID-19 en Afrique de l'Ouest afin de planifier leur réouverture prochaine.

Les ministres ont de plus, apprécié les priorités, les options techniques et les mesures d'accompagnement pertinentes au niveau régional pour la réouverture des frontières qui intègrent les impératifs de sécurité humaine. Enfin ils ont adopté (i) le projet de procédure standard applicable à la continuité des opérations frontalières en cas d'incidents, et (ii) les modalités de coopération et les synergies à différents niveaux.

A l'issue de leurs travaux, les ministres ont recommandé l'implémentation effective des directives harmonisées de la CEDEAO contre la COVID-19 au niveau des Etats membres, la reconnaissance mutuelle des tests PCR au niveau des frontières ainsi que l'harmonisation de leur durée de validité et proposé la date du 1^{er} janvier 2022 pour la réouverture des frontières.

Le rapport de la réunion ainsi que les recommandations seront présentés au Conseil des Ministres de la CEDEAO qui se tiendra les 9 et 10 décembre à Abuja, puis transmis aux Chefs d'Etat et de Gouvernement pour adoption.

Notons que plus d'une cinquantaine de participants ont été enregistrés à la réunion, dont les Ministres et les experts Sectoriels des pays membres de la CEDEAO, en charge de l'Intérieur, de la Santé, des Finances, du Commerce et des Transports, le Directeur chargé de la libre circulation, **M. Albert Siaw BOATENG**, celui du Commerce, **M. Kolawole SOFOLA**, celui du Secteur Privé, **M. Tony Luka** et les experts du département en charge des Infrastructures de la Commission de la CEDEAO, les délégués des représentations permanentes des Etats membres auprès de la CEDEAO et ceux des bureaux nationaux de la CEDEAO dans les Etats membres, et des partenaires.

-----FIN-----

Pour plus d'informations, contacter :

Direction de la Communication, Commission de la CEDEAO

Téléphone : +234 8102507938 - Email : soulate@ecowas.int

Twitter: [@ecowas_cedeao](https://twitter.com/ecowas_cedeao) - Facebook: [Ecowas-Cedeao](https://www.facebook.com/Ecowas-Cedeao)

www.ecowas.int